

# **SLF (France) DEFENSIF**

## **Fonds commun de placement**

Conforme aux normes européennes

### **PROSPECTUS SIMPLIFIE**

#### **Société de gestion**

**SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France)**  
86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS

#### **Dépositaire**

**SWISSLIFE BANQUE**  
86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS

## PARTIE STATUTAIRE

### Présentation succincte

<b>CODE ISIN</b>	FR 0010308825
<b>DENOMINATION</b>	<b>SLF (France) DEFENSIF</b>
<b>FORME JURIDIQUE</b>	Fonds Commun de Placement de droit français
<b>COMPARTIMENTS/NOURRICIER</b>	non
<b>SOCIETE DE GESTION</b>	Swiss Life Asset Management (France)
<b>GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE par délégation</b>	HSBC Securities Services (France)
<b>DEPOSITAIRE</b>	SwissLife Banque
<b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	Corevise
<b>COMMERCIALISATEURS</b>	Swiss Life Asset Management (France) SwissLife Banque Les réseaux du Groupe SWISS LIFE (France)

### Informations concernant les placements et la gestion

♦ **Classification** : Diversifié

♦ **OPCVM d'OPCVM** :

Oui. Détention en OPCVM jusqu'à 100% de l'actif net.

♦ **Objectif de gestion** :

Le FCP a pour objectif de réaliser, sur une période de 36 mois, une performance annualisée supérieure de 1.50% à celle de son indice de référence- l'EONIA capitalisé - par combinaison optimisée des expositions aux risques systématiques de marché (taux et actions) et d'une composante dé-corrélée des marchés de taux et d'actions. Le Fonds a un profil de risque défensif.

♦ **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'EONIA – Euro Overnight Index Average. Cet indice correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

♦ **Stratégie d'investissement** :

Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose le portefeuille par des investissements en titres vifs et /ou par le biais d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés, à deux moteurs de performances :

- Un moteur de performance comprenant des stratégies directionnelles, permettant de capturer la prime de risque à moyen terme des marchés d'actions et de taux de l'ensemble des zones géographiques.
- Un moteur de performance offrant un effet de dé-corrélation par rapport aux classes d'actifs traditionnelles telles que les marchés d'actions et de taux et comprenant des stratégies sélectionnées dans une optique de dynamisation de la performance.

Ce moteur sera constitué de deux catégories de stratégies :

- stratégies de diversification offrant un accès à d'autres classes d'actifs que les marchés d'actions et de taux, notamment les matières premières, marchés des changes, titrisations,
- en diversification de l'exposition aux classes d'actifs actions et taux, stratégies de performance absolue, notamment par des arbitrages d'actions, de taux, de crédit, de volatilité.

L'exposition globale du Fonds peut aller jusqu'à 200% par le biais des investissements en titres vifs, en OPCVM et des instruments sur les marchés dérivés.

SLF (France) DEFENSIF peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans d'autres OPCVM à vocation générale français ou européens coordonnés : actions, taux, diversifiés, monétaires dynamiques. De plus, afin de diversifier le risque et dynamiser la performance, le Fonds peut investir :

- jusqu'à 30% de ses actifs en OPCVM à règles d'investissement allégées,
- jusqu'à 10% de ses actifs en OPCVM d'OPCVM, en OPCVM de fonds alternatifs, OPCVM à procédure allégée, OPCVM à règles d'investissement allégées à effet de levier, OPCVM contractuels et FCIMT.

Ces OPCVM peuvent être gérés par Swiss Life Asset Management (France) ou une société du Groupe Swiss Life.

Le Fonds peut aussi détenir directement des valeurs mobilières :

- jusqu'à 100% de son actif en actions appartenant à tous les secteurs économiques et toutes zones géographiques,
- 80% maximum de l'actif du Fonds peuvent être exposés aux petites et moyennes capitalisations,
- 50% maximum de l'actif du Fonds peuvent être exposés sur les pays émergents.
- jusqu'à 100% de son actif en obligations et en titres de créances négociables à taux fixe, taux variable ou indexées de qualité investissement et/ou à haut rendement (notation minimale B3 pour Moody's Investors Services, B- pour Standard & Poor's Rating Group, ou équivalent). 80% maximum de l'actif du Fonds peuvent être exposés aux high yield.

Les valeurs mobilières détenues par les OPCVM et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro.

SLF (France) DEFENSIF peut intervenir sur des instruments financiers négociés sur les marchés à terme et conditionnels réglementés et sur les marchés de gré à gré dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille au risque actions, de taux, de change ou de tout autre type d'actifs conformément à l'objectif de gestion.

Pour gérer sa trésorerie, le Fonds peut, à titre accessoire, procéder à des dépôts et exceptionnellement procéder à des emprunts d'espèces.

#### - **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est averti que son capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

- risque actions :

L'investisseur est soumis aux risques propres aux marchés des actions internationales étant précisé que le gérant a la latitude d'exposer jusqu'à 200 % de l'actif net du Fonds à cette catégorie d'actifs, ce qui pourrait, en cas de baisse des marchés actions, entraîner une baisse de la valeur liquidative au maximum 2 fois plus importante.

L'exposition aux marchés des pays émergents ainsi que l'exposition aux petites et moyennes capitalisations peuvent entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.

Cette exposition peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte en capital.

- risque de taux :

Une hausse des taux peut conduire à une baisse de la valeur liquidative. La sensibilité du portefeuille taux est comprise entre 0 et 20.

- risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur ou de défaut de ce dernier. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur, la valeur du titre peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur la valeur du titre peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative de la part.

L'exposition aux high yield peut entraîner des variations plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.

- risque de change :

Il s'agit du risque de baisse de cours des devises d'investissement par rapport à l'euro, devise de valorisation du portefeuille, qui conduit à la baisse de valorisation des actifs libellés dans cette devise et peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

- risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le portefeuille ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

- risque d'arbitrage :

Les anticipations du gérant à l'origine de ses opérations d'arbitrage pourront ne pas se réaliser et entraîner une baisse importante de la valeur liquidative de la part.

- risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

♦ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : tous souscripteurs.

Le FCP sert principalement de support aux contrats d'assurance vie en unités de compte du groupe SWISS LIFE (France). Il s'adresse plus particulièrement aux investisseurs recherchant une rémunération supérieure à celle de l'EONIA capitalisé majorée de 1,50% sur une durée minimum de 36 mois.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de son souhait de prendre ou non des risques, de l'horizon de placement.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

♦ **Durée de placement recommandée** : 3 ans.

## Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

### ♦ Frais et commissions :

#### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème maximum
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	1 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0 %

#### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème maximum
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (OPCVM inclus)	1.20%
Commission de surperformance TTC	Actif net (OPCVM inclus)	30% de la surperformance par rapport à l' EONIA capitalisé + 1,50 %
Commissions de mouvement (maximum TTC)  La société de gestion et le dépositaire sont autorisés à percevoir des commissions de mouvement	Montant forfaitaire par lot  Montant de chaque transaction	EURONEXT options sur indices et actions : 0.30%  CAC 40, Index future Stoxx, Eurostoxx Index, contrats Financiers : 1 €

<p>Clé de répartition globale pour tous les OPCVM de la société de gestion :</p> <p>Société de gestion : 40%</p> <p>Dépositaire : 60%</p> <p>Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront re-facturés.</p>	Montant forfaitaire	LIFFE Contrats en GBP Options sur indices et sur actions : 1 GBP
	Montant forfaitaire	EUREX    1.50 € AEX        1.50 € MIF        1.50 €
	Montant forfaitaire	CME – IMM    2 \$ CBOT            2 \$
	Montant forfaitaire	CBOE – Futures et options 1\$ Dow Jones – options 0.20 \$
	Montant forfaitaire	NYMEX        3.47 \$ PHLX          3.47 \$
	Montant forfaitaire	Nikkei        1500 JPY
	Montant forfaitaire par transaction	Titres de créances négociables : 5 euros Actions : frais réels supportés par le dépositaire majorés de 0,15% du montant de l'opération. Obligations : 5 euros Pensions : 5 euros Souscriptions / rachats dans OPCVM extérieurs : 5 euros Autres : 5 euros

La commission de sur-performance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP et le taux de référence défini ci-après, sur l'exercice de l'OPCVM.

Le taux de référence est l'EONIA capitalisé majoré de 1,50%.

La performance du Fonds est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative :

- si, sur l'exercice du FCP, la performance du fonds (calculée coupon brut réinvesti) est supérieure au taux de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 30% TTC de la différence entre la performance du FCP et ce taux de référence,
- si, sur l'exercice du FCP, la performance du fonds est inférieure au taux de référence défini précédemment, la part variable des frais de gestion sera nulle,
- si, en cours d'année la performance du FCP, depuis le début de l'exercice du fonds est supérieure au taux de référence calculée sur la même période, cette sur-performance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au taux de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque exercice du FCP que si sur l'année écoulée, la performance du FCP est supérieure au taux de référence.

Le compte de provision sera soldé en fin d'exercice minoré d'un montant plafonné à 3,00% maximum de l'actif net moyen annuel.

En tant qu' OPCVM d'OPCVM, le FCP investira dans des OPCVM dont le montant des frais de gestion sont au maximum de 3% (hors frais de gestion variables).

#### ♦ Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable aux plus values réalisées par le porteur dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code Général des Impôts.

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## Informations d'ordre commercial

#### ♦ Conditions de souscription et de rachat :

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :  
SWISSLIFE BANQUE - 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS.

Montant minimum de la première souscription et des souscriptions ultérieures :

Les souscriptions et rachats peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues jusqu'à 11 heures et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

En application de l'article L 214-30 du code monétaire et financier, le rachat par le Fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros.

#### ♦ Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du marché de Paris du mois de décembre.

#### ♦ Affectation du résultat :

FCP de capitalisation.

#### ♦ Date et périodicité de la valeur liquidative :

La valeur liquidative de la part est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

♦ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : [www.sl-am-france.com](http://www.sl-am-france.com).

♦ **Devise de libellé des parts ou actions :**

euro.

♦ **Date de création :**

Le Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF le 31 mars 2006  
Il a été créé le 10 avril 2006

### **Informations supplémentaires**

- Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS

- Contacts où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (France) 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS  
Direction du développement Tél : 01 58 36 55 07

SWISSLIFE BANQUE 86, boulevard Haussmann – 75 008 PARIS  
Direction commerciale : tél : 01 53 25 21 80

et auprès des réseaux de distribution du Groupe SWISS LIFE (France).

- Le prospectus simplifié du FCP est disponible sur le site internet : [www.sl-am-france.com](http://www.sl-am-france.com)

♦ **Date de publication du prospectus : mars 2006**

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

## PARTIE STATISTIQUE

### **PERFORMANCES de SLF (France) DEFENSIF à fin** *(les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis)*

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
Elles ne sont pas constantes dans le temps*

## PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU.....

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b> <i>(pour les OPCVM investissant plus de 20 % en autres OPCVM)</i> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</li> <li>▪ déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</li> </ul>	
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ commission de surperformance</li> <li>▪ commissions de mouvement <i>(déduction faite de la quote part des commissions de souscriptions/rachats acquise à l'OPCVM)</i></li> </ul>	
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	

### **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### **Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### **Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues dans la première partie du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année sur l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## **INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU**

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté..... de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de ..... de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Transactions</b>
Actions	
Titres de créance	
.....	